



Droit au congé payé

Par NB2026

Bonjour

Étant embauché le 27 janvier 2025

Est ce que j'ai le droit de prendre des congés payés sur le compte de 2025 sans anticiper sur le compte de 2026?

C'est a dire est-ce que la première année donne le droit a des congés a consommer la même année sans toucher au Soldes des congés payés de l'année suivante ?